PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES BUREAU DES PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT

AMÉNAGEMENT DE LA ZAC SAINTE HENRIETTE SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE DOURGES, NOYELLES-GODAULT ET HÉNIN-BEAUMONT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est prévenu qu'en application du code de l'environnement et en exécution d'un arrêté préfectoral daté du 11 mai 2016, une enquête publique relative au projet d'aménagement de la ZAC Sainte Henriette, aura lieu pendant 33 jours consécutifs, du lundi 6 juin 2016 au vendredi 8 juillet 2016 inclus, sur le territoire des communes de DOURGES, NOYELLES-GODAULT ET HÉNIN-BEAUMONT. Cette enquête portera sur la demande d'autorisation formulée au titre de la loi sur l'eau et présentée par la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin.

Monsieur André BERNARD, retraité du Ministère de l'écologie, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

En cas d'empêchement de Monsieur BERNARD, la conduite de cette enquête sera confiée à Monsieur Hervé TOUZART, commandant de police, retraité, commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête, comprenant notamment une étude d'impact et un avis de l'Autorité environnementale daté du 24 janvier 2014, en mairies de DOURGES, NOYELLES-GODAULT ET HÉNIN-BEAUMONT (DAT), aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ils pourront soit consigner leurs observations sur le registre qui y sera ouvert à cet effet, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, en mairie d'HÉNIN-BEAUMONT (Direction de l'Aménagement du Territoire (DAT) 39 rue Elie Gruyelle – 62 252).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations :

- le lundi 6 juin 2016 de 9h00 à 12h00, en mairie d'HÉNIN-BEAUMONT (DAT) ;
- le samedi 11 juin 2016 de 9h00 à 12h00, en mairie de DOURGES;
- le mercredi 29 juin 2016 de 14h00 à 17h00, en mairie de NOYELLES-GODAULT ;
- le vendredi 8 juillet 2016 de 14h00 à 17h00, en mairie d'HÉNIN-BEAUMONT (DAT).

Toutes informations sur le projet pourront être demandées à la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin / Direction Générale des Services Techniques / 242 boulevard Schweitzer — BP 129 / 62 253 HÉNIN-BEAUMONT Cedex / Tél : 03 21 79 72 24.

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour rendre son rapport relatif au déroulement de l'enquête et énonçant ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserve ou défavorables au projet.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairies de DOURGES, NOYELLES-GODAULT ET HÉNIN-BEAUMONT ainsi qu'en préfecture du Pas-de-Calais pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également disponible, pour la même durée, sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr), à la rubrique suivante : « Publications / Consultation du public / Enquêtes publiques / Eau ».

Toute personne physique ou morale intéressée pourra demander communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur en s'adressant à la Préfecture du Pas-de-Calais (DPI-BPUPE-SUP).

Au terme de l'enquête publique, la Préfète du Pas-de-Calais statuera par arrêté sur la demande d'autorisation formulée au titre de la loi sur l'eau.